

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1474

présenté par

M. Ratenon, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre noir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

-----

**ARTICLE 7**

Supprimer les alinéas 3 à 6.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, les députés du groupe LFI-NUPES souhaitent empêcher que l'État réoriente sa contribution au financement de la formation professionnelle des besoins de travailleurs vers les besoins des entreprises connaissant des « difficultés de recrutement ».

Cette approche constitue une politique de l'offre qui entérine la détérioration de la qualité des emplois. Elle va à l'encontre de la liberté de pouvoir choisir son emploi en fonction de ses compétences. Elle nie aux travailleurs la capacité de négocier des conditions salariales dignes. Par la même, elle néglige la valeur du travail et l'horizon d'un travail émancipateur.

Enfin, elle ne s'attaque pas aux réelles causes des difficultés de recrutement, qui ne sont pas le résultat d'un manque de motivation ou de compétence des demandeurs d'emploi, mais de conditions de travail trop difficiles et de salaires trop faibles. Selon l'enquête annuelle de Pôle

Emploi (BMO 2023), près de la moitié des employeurs expliquent leurs difficultés de recrutement par une rémunération trop faible, 75 % reconnaissent que les conditions de travail difficiles découragent les candidats. Dans l'étude de 2016, seuls 13,8 % des employeurs déclaraient envisager d'augmenter les salaires pour rendre leur offre plus attractive.

Aussi, nous demandons la suppression de cet alinéa.